

## **Xtrackers iBoxx EUR Corporate Bond Yield Plus UCITS ETF**

### **Supplément du Prospectus**

Le présent Supplément contient des informations sur le compartiment Xtrackers iBoxx EUR Corporate Bond Yield Plus UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** ») une société d'investissement de type ouvert, sous forme de société d'investissement à capital variable avec responsabilité séparée entre les compartiments, régie par le droit irlandais et agréée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

**Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)), le premier addendum au Prospectus daté du 1 décembre 2023 et doit être lu conjointement avec le Prospectus.**

**Xtrackers (IE) plc**

**En date du 1 décembre 2023**

---

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

**Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées sur une ou plusieurs bourses.**

---

## CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

---

### Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de l'Actif sous-jacent, l'indice Markit iBoxx EUR Corporates Yield Plus Index (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence vise à refléter la performance du marché des obligations de sociétés libellées en EUR à haut rendement et ayant une notation de crédit comprise entre BB- et AAA. De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

### Politique d'Investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Direct. Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Le Compartiment vise à suivre, avant commissions et charges, la performance de l'Indice de Référence en détenant un portefeuille composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe, libellées en euros et notées entre BB- et AAA, comprenant tout ou une représentation des titres compris dans l'Indice de Référence, ou des valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles qui n'y sont pas liés (les « **Titres sous-jacents** »). Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à Réplication optimisée (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « Fonds d'Investissement Direct suivant une approche passive »). Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Compartiment seront publiées quotidiennement sur le site Internet [www.Xtrackers.com](http://www.Xtrackers.com).

L'échantillon optimisé de titres déterminé sera sélectionné dans le but de fournir l'échantillon le plus représentatif de l'Indice de Référence sur la base de son évaluation des Titres sous-jacents en fonction de facteurs comprenant de façon non limitative la corrélation des Titres sous-jacents à l'égard de l'Indice de Référence ainsi que l'exposition, la liquidité et le risque relatifs aux Titres sous-jacents.

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que plus amplement décrit à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composantes de l'Indice de Référence et/ou dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») relatifs à une composante de l'Indice de Référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque le Gestionnaire de portefeuille délégué détermine que lesdits titres et ou des IFD présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de Référence, à une composante de l'Indice de Référence ou à un sous-ensemble de composantes de l'Indice de Référence.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de Référence ou des composants de l'Indice de Référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence, dont la/(les) performance(s) peu(ven)t augmenter ou baisser). Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

### Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant, et aux conditions stipulées dans le Prospectus et le Supplément, en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut souscrire des opérations de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant.

Le Compartiment peut également investir dans IFD sous réserve des conditions et limites préconisées par la Banque centrale

en matière de gestion efficace du portefeuille, tels que décrits dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

### **Calcul de l'exposition globale**

Le Compartiment utilise l'approche par les engagements pour évaluer l'exposition globale du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. L'exposition globale sera calculée quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne devrait pas dépasser 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

### **Restrictions d'Investissement**

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

En outre, le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

### **Emprunt**

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

### **Avertissement particulier en matière de risque**

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Par ailleurs, les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

#### *Concentration de l'Indice de Référence*

Le marché que l'Indice de Référence cherche à représenter possède une forte concentration dans un ou plusieurs secteurs. Par conséquent, les investisseurs sont informés que des changements dans les conditions qui affectent le ou les secteurs concentrés peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de Référence et du portefeuille de valeurs mobilières et actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

### **Profil de l'investisseur type**

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

### Politique en matière de dividendes

Des dividendes peuvent être déclarés et payés sur vos Actions de la Catégorie d'Actions « 1D » jusqu'à quatre fois par an. Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Actions de la Catégorie d'Actions « 1C ».

### Informations générales liées au Compartiment

<b>Devise de référence</b>	EUR
<b>Heure de clôture des transactions</b>	Désigne 14h 30 (heure de Dublin) lors du Jour de négociation concerné.
<b>Volume minimum du Compartiment</b>	50 000 000 EUR
<b>Jour de règlement</b>	Désigne une date jusqu'à neuf Jours de règlement après le Jour de Transaction <sup>1</sup> .
<b>Prêt de titres</b>	Oui
<b>Agent de prêt de titres</b>	Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New-York
<b>Allocation de Commission de prêt de titres</b>	L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission pour les services fournis en rapport avec toute Transaction de prêt de titres.
<b>Revenu issu du prêt de titres</b>	Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de portefeuille délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de Portefeuille Délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de Portefeuille Délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.
<b>Marché important</b>	Désigne un Marché important à réplification directe.

---

<sup>1</sup> Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour de règlement durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (incluse), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement et égales à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet [www.Xtrackers.com](http://www.Xtrackers.com).

## Description des Actions

	« 1D »	« 1C »
<b>Code ISIN</b>	IE00BYPHT736	IE000UX5WPU4
<b>Identifiant allemand de sécurité (WKN)</b>	A2ACJ8	DBX0SE
<b>Devise</b>	EUR	EUR
<b>Prix d'émission initial</b>	S/O	N/A
<b>Date de lancement</b>	9 juin 2016	15 juin 2022
<b>Montant minimum d'investissement initial</b>	100 000 Actions	100 000 Actions
<b>Montant minimum d'investissement supplémentaire</b>	100 000 Actions	100 000 Actions
<b>Montant minimum de rachat</b>	100 000 Actions	100 000 Actions

## Commissions et charges

	« 1D »	« 1C »
<b>Commission de la Société de Gestion</b>	Jusqu'à 0,15 % par an	Jusqu'à 0,15 % par an
<b>Commission plateforme</b>	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an
<b>Commission globale</b>	Jusqu'à 0,25 % par an	Jusqu'à 0,25 % par an
<b>Frais de Transaction du Marché Primaire</b>	Applicables	Applicables
<b>Frais de transaction</b>	Applicables	Applicables
<b>Niveau anticipé d'écart de suivi</b>	Jusqu'à 1,00 %	

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

---

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

---

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

### Description Générale de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est administré par Markit Indices Limited, une filiale de IHS Markit Benchmark Administration Limited (collectivement le « **Groupe Markit** ») (l'« **Administrateur de l'Indice** »).

L'Indice de Référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière sélectionnée parmi un univers d'obligations libellées en euros émises par des sociétés domiciliées dans la zone euro et en dehors de celui-ci. Les obligations incluses dans l'Indice de Référence ont une durée de vie résiduelle prévue moyenne pouvant aller jusqu'à dix ans et une notation de crédit comprise entre BB- et AAA. La durée de vie moyenne des obligations classiques correspond à leur échéance résiduelle. Pour toutes les autres obligations, il s'agit de la date de rachat attendue. L'Indice de Référence vise à refléter la performance de la part supérieure de cet univers, classée par la différence de rendement de chaque obligation par rapport à l'emprunt d'État européen le mieux noté, d'échéance similaire, et applique un plafond d'émetteur de 5 %.

L'Indice de Référence est un indice de rendement brut total. Un indice de rendement brut total calcule la performance des composants de l'indice en considérant que toutes les distributions sont réinvesties.

L'Indice de Référence est rééquilibré chaque trimestre le dernier jour ouvrable du mois à la fermeture des bureaux. Entre chaque rééquilibrage, l'Indice de Référence est surveillé à la fin de chaque mois afin de vérifier que les règles de sélection de l'indice sont respectées.

L'Indice de Référence est calculé en euro sur la base des cours de clôture quotidiens.

L'Indice de Référence a été lancé le vendredi 31 décembre 2004 à un niveau de base de 100.

### Informations complémentaires

IHS Markit Benchmark Administration Limited a reçu l'autorisation pour agir en tant qu'administrateur pour tous les indices Markit dans le cadre de la Réglementation britannique sur les indices de et est inscrite au registre de la FCA pour les administrateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Indice de Référence, sa composition, son calcul et les règles relatives à sa réévaluation et son rééquilibrage périodiques, ainsi que sur l'Indice Couvert à l'adresse <https://www.spglobal.com/spdji/en/>.

## Limitation de responsabilité

L'Indice de Référence mentionné ici appartient à S&P Dow Jones Indices, LLC (le « **Fournisseur de l'Indice** ») et ses sociétés affiliées et son utilisation est autorisée en lien avec le Compartiment. Le Fournisseur de l'Indice et la Société acceptent et conviennent que le Compartiment n'est ni promu ni approuvé par le Fournisseur de l'Indice. Le Fournisseur de l'Indice ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, et décline expressément par la présente toute garantie (y compris, de façon non limitative, les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à une fin ou à un usage particuliers), concernant l'Indice de Référence ou toute donnée connexe, et décline en particulier toute garantie liée à la qualité, à l'exactitude et/ou à l'exhaustivité de l'Indice de Référence ou de toute donnée incluse dans ce dernier, ainsi que liée aux résultats obtenus via l'utilisation de l'Indice de Référence et/ou à la composition de l'Indice de Référence à une heure ou à une date particulières ou autre. Le Fournisseur de l'Indice ne peut être tenu pour responsable (du fait de sa négligence ou pour une quelconque autre raison) envers les parties ou toute autre personne concernant toute erreur dans l'Indice de Référence, et le Fournisseur de l'Indice n'est nullement tenu de porter à la connaissance des parties ou de toute personne toute erreur précitée.

Le Fournisseur de l'Indice ne fait aucune déclaration que ce soit, expresse ou implicite, quant au caractère recommandable d'acheter ou de vendre des Actions du Fonds, à la capacité de l'Indice de Référence à répliquer les performances des marchés pertinents ou concernant l'Indice de Référence ou toute transaction ou tout produit y afférent, ou d'assumer tout risque en lien avec celui-ci. Le Fournisseur de l'Indice n'est pas tenu de prendre en considération les besoins de quelque partie que ce soit lors de la détermination, de la composition ou du calcul de l'Indice de Référence. Aucune partie qui achète ou vend des Actions du Compartiment, Fournisseur de l'Indice inclus, ne saurait être tenue responsable envers toute autre partie concernant tout acte ou manquement du Fournisseur de l'Indice lié à la détermination, à l'ajustement, au calcul ou à la gestion de l'Indice de Référence. Le Fournisseur de l'Indice et ses sociétés affiliées peuvent négocier toute obligation composant l'Indice de référence et peuvent, lorsque cela est permis, accepter des dépôts, consentir des prêts ou faire crédit et généralement s'engager dans toute sorte de services de banque commerciale ou d'investissement ou d'autres activités à l'égard des émetteurs de telles obligations ou de leurs sociétés affiliées, et peuvent développer cette activité comme si l'Indice de référence n'existait pas, qu'une telle action soit susceptible ou non d'avoir des répercussions sur l'Indice de référence ou le Compartiment.